

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 06 juillet 2023

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Pré date	Présen ts	Absente ntions	Suffrage exprimés	Votes POUR	Votes CONTRE	Votes
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-01	06 juillet 2023	Création d'un emploi permanent	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-02	06 juillet 2023	Appel d'offres – Aménagement d'un logement	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-03	06 juillet 2023	Convention médecin	07 juillet 2023	14	2	14	12	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-04	06 juillet 2023	Procédure de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-05	06 juillet 2023	Validation programmation travaux 2023 – Achat et pose d'un écran tactile outdoor 43 pouces	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-06	06 juillet 2023	Validation programmation travaux 2023 – Achat et pose d'un écran tactile indoor 55 pouces	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-07	06 juillet 2023	Validation achat camion – SARL LM Automobiles	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349 200018	2023/06 /07-08	06 juillet 2023	Mandatement de maître MARIN cabinet BOBIER-DELALANDE-MARIN pour le dossier n°2230088 V/Commune	07 juillet 2023	14	0	14	14	0	Approuvée

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 08 juillet 2023
Et publication sur le site internet le 08 juillet 2023

Pour copie conforme
Le Maire
Monsieur QUESNEL Bruno



Le secrétaire de séance
Madame FAUTRAT Aurélie

2023/06/07-01

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20230706-2023060701-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Création d'un emploi permanent

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de Montmartin-sur-Mer de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique territorial, en raison de la surveillance à la cantine ainsi que le ménage de celle-ci,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 05h30 / 35h00 (temps annualisé), pour la surveillance à la cantine et le ménage de celle-ci, à compter du 1^{er} septembre 2023,
Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de d'adjoint technique territorial, indice brut à ce jour 397 et indice majoré à ce jour 361.

Les candidats devront justifier d'expérience en restauration scolaire ou de surveillance avec des enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

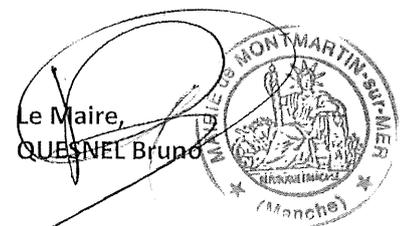
Par dématérialisation le 07 juillet 2023

Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Appel d'offres – Aménagement d'un logement

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur QUESNEL Bruno, maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appels d'offre qui a eu lieu le mercredi 28 juin 2023, au sujet du choix des entreprises pour les lots suivants :

- Lot 1 – Gros œuvre – faïence ;
- Lot 2 – Ossature – Charpente et bardage bois ;
- Lot 3 – Couverture ardoise ;
- Lot 4 – Menuiseries extérieurs – serrurerie ;
- Lot 5 – Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche – isolation ;
- Lot 6 – Sols souples ;
- Lot 7 – Electricité – chauffage électrique – vmc ;
- Lot 8 – Plomberie – sanitaire.

Les entreprises retenues :

Lot	Prix estimé	Entreprise retenues	Prix
Lot 1 – Gros œuvre – faïence	27 404.89 €	SLC	27 366.50 €
Lot 2 – Ossature – Charpente et bardage bois	11 482.29 €	LEPRETRE PASCAL	10 042.00 €
Lot 3 – Couverture ardoise	7 500.00 €	MARIETOIT	6 280.00 €
Lot 4 – Menuiseries extérieurs – serrurerie	10 500.00 €	LEPRETRE PASCAL	25 183.00 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche – isolation	25 533.26 €	LEPRETRE PASCAL	19 505.00 €
Lot 6 – Sols souples	4 814.70 €	PIERRE PEINTURE	5 662.00 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 050-215003492-20230706-2023060702-DE

Lot 7 – Electricité – chauffage électrique – vmc	11 874.74 €	LEPELLEY	
Lot 8 – Plomberie – sanitaire	5 100.00 €	HORLON	5 706.67 €

Il est donc proposé au conseil municipal de valider les offres de ces entreprises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE ET VALIDE le choix concernant les entreprises suivants :

Lot	Entreprise retenues	Prix
Lot 1 – Gros œuvre – faïence	SLC	27 366.50 €
Lot 2 – Ossature – Charpente et bardage bois	LEPRETRE PASCAL	10 042.00 €
Lot 3 – Couverture ardoise	MARETOIT	6 280.00 €
Lot 4 – Menuiseries extérieurs – serrurerie	LEPRETRE PASCAL	25 183.00 €
Lot 5 – Menuiseries intérieures – plâtrerie sèche – isolation	LEPRETRE PASCAL	19 505.00 €
Lot 6 – Sols souples	PIERRE PEINTURE	5 662.00 €
Lot 7 – Electricité – chauffage électrique – vmc	LEPELLEY	11 500.00 €
Lot 8 – Plomberie – sanitaire	HORLON	5 706.67 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

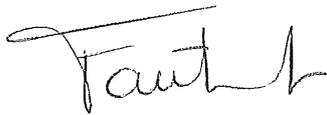
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 07 juillet 2023

Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
Fautrat Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 0
Votes ABSTENTION : 2
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Convention médecin

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza
Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil le contrat de prestations de recherche de médecin généraliste entre « Cabinet Laborare Conseil » et la « Commune de Montmartin sur Mer » avec une date d'effet au 7 juillet 2023 au prix Global et forfaitaire de référence pour le recrutement d'un médecin : 19900€ HT.

- Dans le cas où le client recrute deux médecins, le coût unitaire du recrutement d'un médecin étant de 19900€ HT, le coût de deux médecins serait de 39800€ HT ; et ceci car le fait de recruter au même temps ou de recruter à temps partiel ou complet ne réduit absolument pas les démarches administratives et autres personnelles ou professionnelles à effectuer ni le fait de devoir rechercher un candidat.

Nota : L'ensemble des frais d'hébergement, de restauration et de déplacements des consultants de Laborare Conseil ou de location éventuelle de salles sont refacturés au client. Si les déplacements ont lieu en voiture l'indemnité kilométrique base de facturation sera de 0.55 €HT /km. Les factures sont réglées à réception. L'ensemble des frais d'hébergement et de déplacements éventuels du client seront pris en charge par le client.

- Frais de diffusion de l'offre à notre charge, sur nos canaux de diffusion habituels ; si une autre diffusion s'avère importante et génère des frais trop.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le présent contrat à hauteur de 19 900.00 € HT et dans le cas de deux médecins 39 800.00 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 07 juillet 2023

Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno

2023/06/07-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Procédure de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POULLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité :

Vu le code général de la fonction publique,

- Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a instauré « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes / femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le référent « alerte éthique » et peut être confié aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Afin de permettre aux collectivités et établissements concernés de remplir cette nouvelle obligation et par voie de convention, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose un dispositif de signalement mutualisé à l'échelle régionale, opérationnel à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le dispositif comporte 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire de signalement en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Manche ;

- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;

- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage notamment à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la présente convention ;
- PRECISE que la présente convention prend effet à compter du 07 juillet 2023 ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

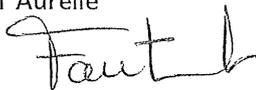
Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture

Par dématérialisation le 07 juillet 2023

Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



2023/06/07-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Validation programmation travaux 2023 – Achat et pose d'un écran tactile outdoor 43 pouces

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil des devis étudiés par Monsieur POISSON, pour l'achat et pose d'un écran tactile outdoor 43 pouces :

- Société NEOTESS pour un montant de 8 980.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la Société NEOTESS pour un montant de 8 980.00 € HT pour la fourniture, livraison et pose d'un écran tactile outdoor 43 pouces ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 07 juillet 2023
Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2023/06/07-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Validation programmation travaux 2023 – Achat et pose d'un écran tactile indoor 55 pouces

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil des devis étudiés par Monsieur POISSON, pour l'achat et pose d'un écran tactile indoor 55 pouces :

- Société NEOTESS pour un montant de 5 110.00 € HT.

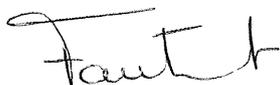
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la Société NEOTESS pour un montant de 5 110.00 € HT pour la fourniture, livraison et pose d'un écran tactile indoor 55 pouces ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 07 juillet 2023
Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2023/06/07-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Validation achat camion – SARL LM Automobiles

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente au conseil un devis de la SARL LM Automobiles, pour l'achat d'un camion « MASTER » pour le service technique :

- SARL LM Automobiles pour un montant de 18 500.00 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le devis de la SARL LM Automobiles pour un camion master d'occasion pour un montant de 18 500 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 07 juillet 2023
Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2023/06/07-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 06 juillet 2023

Présents : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 30 juin 2023

OBJET : Mandatement de maître MARIN cabinet BOBIER-DELANDE-MARIN pour le dossier n°2230088 V/Commune

L'an deux mil -vingt-trois et le 06 juillet à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUESNEL Bruno, maire

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. DESBLEUMORTIERS Patrice, Mme BOURDIN Isabelle (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. PERRON Sylvain, M. CREVEL Paul, Mme LECERF Fabienne, M. BOURGUET Patrice, M. MARIE-LECONTE Jean, M. CUSSON Jean-Christian, M. RAFFESTIN Matthieu (pouvoir à Patrice BOURGUET), Mme LAPIE-BEUNEL Liza

Madame Aurélie FAUTRAT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Maître MARIN comme notre avocat afin de nous défendre sur le dossier n° 2230088V concernant le dépôt de PC n°05034922W0022

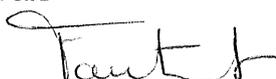
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **MANDATE** la SELARL BOBIER DELALANDE MARIN afin de tout faire pour défendre les intérêts de la Commune auprès du Tribunal Administration
- **DONNE** mandat à la SELARL BOBIER DELALANDE MARI, société d'Avocat au Barreau de COUTANCES, 8, Rue Tourville – BP 505, 50200 Coutances Cédex pour représenter la commune en justice et agir au nom et pour le compte de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes afférents à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture
Par dématérialisation le 07 juillet 2023
Et publication sur le site internet le 07 juillet 2023

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno
(Mantel)

